

## CERTIFICAT MÉDICAL INITIAL :

### NOTES SUR L'OBSERVATION DES TROUBLES PSYCHIQUES



Le **certificat de premier constat de violences conjugales** sous ces divers aspects physiques et psychologiques est devenu une **pratique régulière de plusieurs d'entre nous**.

S'il ne nous est pas difficile de décrire des lésions conséquences de coups ou de brûlures, en terme d'**ecchymose, hématome, œdème**, d'en mesurer les **dimensions**, d'en qualifier les **couleurs**, de noter la **localisation exacte**, il est moins aisé de mentionner des **troubles affectifs**, pourtant évident, avec les termes appropriés.

Le vocabulaire ne peut pas être celui du psychiatre ou du psychologue, que nous ne sommes pas, donc, **pas de diagnostic rapide** ; nos écrits ne peuvent pas non plus être ceux de l'assistante sociale, qui reprend – comme nous l'avons souvent fait- les termes et expressions de la patiente, son ressenti que nous mettons entre de prudents guillemets.

La partie adverse, lors du procès qui suit, aura beau jeu de **discréditer notre certificat médical de sage-femme qui s'autorise à un diagnostic psychiatrique, ou bien qui relate sans distance les propos de la plaignante**.

C'est pourquoi nous avons invité un médecin légiste pour travailler cette question avec deux douzaines de consœurs de notre Association des Sages-Femmes des Pyrénées-Orientales en septembre dernier. Que retenir de cet échange qui fut riche, spontané et fort documenté, ponctué des récits d'expérience ?

1. Les **symptômes objectifs observés** sont décrits sans envisager leur imputabilité, c'est-à-dire, nous ne nommons pas l'auteur des faits, car c'est à la victime de le faire ;
2. Les **propos de la patiente** sont notés **entre guillemets**, et nous ne prenons pas partie ;
3. Ce que nous avons **à dire à la patiente, c'est la loi**, qu'elle est une victime, qu'elle n'y est pour rien, que l'auteur a un stratagème ([confère le site de la MIPROF](#)) ;
4. Nous lui donnons [les coordonnées du réseau de soutien](#), avec des [psychologues formées à la prise en charge du Stress Post-Traumatique \(France Victime\)](#).

### Alors, que pouvons-nous décrire et écrire lors de l'observation d'une réelle souffrance psychique ?

- **Les troubles alimentaires** : la patiente devient anorexique depuis le début des faits relatés ou bien la patiente est sous-alimentée et ne fait qu'un seul repas par jour, car le compagnon ne lui laisse pas



BP 10082 - 24003 Périgueux Cedex  
06 31 37 18 64  
[sforthogenistes@gmail.com](mailto:sforthogenistes@gmail.com)  
[www.sages-femmes-orthogenistes.org](http://www.sages-femmes-orthogenistes.org)  
[FACEBOOK](#) [TWITTER](#)  
[Adhérer à l'ANSFO](#)  
Siret 519 970 974 00019 - APE 8899B

suffisamment d'argent pour se nourrir ; un contrôle de la perte de poids le confirmera ;

- **Les troubles du sommeil** : la patiente a des difficultés à trouver le sommeil et à rester endormie ensuite. Le sommeil est perturbé par des rêves récurrents liés aux scènes traumatiques. Elle consommera fréquemment des somnifères si les violences sont déjà anciennes ;
- **Les troubles de l'attention** : la patiente se plaint de difficultés à se concentrer sur une tâche, perturbée par des souvenirs récurrents, des pensées ou des images en lien avec les épisodes vécus de violences . Ces phénomènes de reviviscences sont répétitifs, involontaires, et envahissent le quotidien de la victime (symptômes d'intrusion) ;
- **Les conduites d'évitement** : cela concerne tous lieux, souvenirs, pensées, ou sentiments, des activités, des objets, situations, personnes liées aux événements traumatiques ;
- **Les réactions physiologiques** : elles sont liées à l'évocation des scènes traumatiques : palpitations, tachycardie, sueurs, tremblements, logorrhée, crise de panique ;
- **Les troubles de la cognition** : Ils se manifestent par une incapacité à se souvenir d'éléments importants survenus lors des événements traumatiques (amnésie traumatique) ;
- **Les troubles de l'humeur** : ils seront persistants et constants à type de peurs, horreur, colère, culpabilité, honte, avec une incapacité à ressentir des émotions positives (affection, satisfaction, bonheur) ;
- **Les modifications de l'état d'éveil et de la réactivité** : la patiente est très irritable, présente des accès de colère, avec agression verbale ou physique, présente une hypervigilance, ou des réactions de sursaut exagérées ;
- **L'isolement** : la patiente perd tout intérêt pour les activités antérieures au traumatisme, et a un sentiment de détachement vis-à-vis des proches ;

Les perturbations constatées durent **depuis plus d'un mois**, entraînent **une souffrance et une incapacité dans les relations sociales, professionnelles ou toutes autres relations habituelles de la patiente** ; **bien noter également que les troubles ne sont pas attribuables aux effets physiologiques d'une substance (médicaments, alcool, drogues) ou bien d'une affection neurologique (épilepsie)** ;

Nous pouvons également constater des **symptômes dissociatifs**, à type de **dépersonnalisation** (sentiment ou expérience de se sentir détaché de soi-même), ou bien à type de **déréalisation** (observe son corps ou ses pensées comme si ce n'était pas elle, ou sentiment que l'environnement n'est pas réel, comme dans un rêve).

Après avoir complété le certificat médical de nos observations psychologiques, au vu de la symptomatologie clinique, **nous nous devons d'orienter la patiente au plus vite dans un réseau structuré, et/ou directement vers des psychologues formées au Stress Post-Traumatique**, au mieux avec une prise en charge gratuite telle qu'il en existe au sein des [CEGIDD](#) ou bien à [FRANCE VICTIMES](#).

---

Article rédigé par Marie-Jo MAGUER, sage-femme, ANSFO.

Télécharger l'[échelle de l'état de stress post-traumatique PCL-S \(Posttraumatic Checklist Scale\)](#)

Pour se former plus ; – ) [TÉLÉCHARGER LES OUTILS DE FORMATION SUR LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES](#)



BP 10082 - 24003 Périgueux Cedex  
[sforthogenistes@gmail.com](mailto:sforthogenistes@gmail.com)  
[www.sages-femmes-orthogenistes.org](http://www.sages-femmes-orthogenistes.org)  
[FACEBOOK](#) [TWITTER](#) [Adhérer à l'ANSFO](#)  
Siret 519 970 974 00019 – APE 8899B